

**ELECTIONS DU 11 JANVIER 2007
DES COMITES D'ETABLISSEMENT
ET DES DELEGUES DU PERSONNEL
DE FRANCE TELECOM SA**

**Définition du nombre
et de la composition des collèges**

ENTRE LES SOUSSIGNES :


Accord conclu entre la Direction de France Télécom S.A., 6 place d'Alleray, 75505 Paris Cedex 15, représentée par Jean-Claude LORIOT, en sa qualité de Directeur des Relations Sociales d'une part,



Et les organisations syndicales représentées respectivement par :


- pour la CFDT : FROMIO SAU'S -MADINIER 

- pour la CFE-CGC : Jean-Pierre FORBÉ 

- pour la CFTC : Pierre JULLO 

- pour la CGT : Christian MATHOREL 

- pour FO : Rosal COURTIN 

- pour SUD : Christine PERNOT 

d'autre part.

Préambule

Dans le cadre des négociations préélectorales nationales ouvertes le 4 octobre 2006 à la suite de la révision le 28 septembre 2006 de l'accord du 13 juillet 2004 sur la mise en place des IRP au sein de FTSA, les partenaires sociaux, réalisant chacun des efforts par rapport à leur position initiale, ont adopté, à titre de compromis, et pour le seul scrutin prévu les 11 janvier et 25 janvier 2007 (dans l'éventualité d'un second tour), l'architecture des collèges qui suit.

Article 1 : Nombre et composition des collèges pour les délégués du personnel

Les parties conviennent de répartir au niveau de chaque établissement secondaire ou « infra » les personnels en deux collèges :

1 ^{er} collège	2 ^{ème} collège
I.1 à II.3 inclus et A à D inclus	III.1 à IV.6 et Dbis à G

Article 2 : Nombre et composition des collèges pour les comités d'établissements

Les parties conviennent de répartir au niveau de chaque établissement principal les personnels en trois collèges :

1 ^{er} collège	2 ^{ème} collège	3 ^{ème} collège
I.1 à II.2 inclus et A à C inclus	II.3 et D	III.1 à IV.6 et Dbis à G

Article 3 : Négociation en vue des élections de 2009

Les parties conviennent d'ouvrir des négociations après les élections et avant la fin du 1^{er} semestre 2007 sur la répartition du personnel dans les collèges électoraux en vue des élections de 2009 .

Cet accord est signé sous réserves des négociations qui vont s'ouvrir dans le cadre de la mise en place de l'UES entre France Telecom SA et Orange France

Fait à Paris en 8 exemplaires, le 23 octobre 2006

La Direction

Le Directeur des Relations Sociales
Jean-Claude LORIOT



Les Organisations Syndicales

Pour la CFDT France
SOUIS - MADINIER



Pour la CFE-CGC

Jean-Pierre FORBÉ



Pour la CFTC

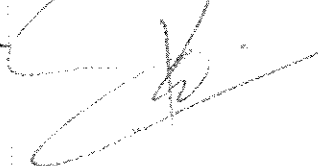


Pour la CGT

CHRISTIAN MATHOREL



Pour FO



Pour SUD

CHRISTIAN BERNAT

